



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	2
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 008

COMPTE FINANCIER UNIQUE PREVISIONNEL 2025

BUDGET ANNEXE SPANC

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la Passerelle Esplanade Charles de Gaulle, salle des conférences, au nombre de trente-sept sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 13 février 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Serge DURAND à Alexis TOURADE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Nadine RAVET ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT.



Monsieur Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires pour 2025 qui s'est tenu le 20 mars 2025, au vote du budget primitif le 10 avril 2025, le compte financier unique de la communauté de communes Creuse Grand Sud doit constater le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice.

Une panne nationale de la plateforme de gestion des finances publiques (Hélios) a débuté le 5 février 2026 et a empêché tout échange d'informations financières entre les ordonnateurs et les comptables publics. Il a donc été impossible de présenter à l'approbation de l'assemblée délibérante le compte financier unique dûment validé par le comptable public pour la présente séance.

Le compte financier unique 2025 sera soumis à une prochaine réunion du conseil communautaire, la date limite de son approbation étant le 30 juin 2026.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 39
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du compte financier unique prévisionnel 2025 du budget annexe SPANC tel qu'il est connu à ce jour, et présenté dans le tableau ci-dessous.

CC CREUSE GRAND SUD - SPANC . . . 2025					
I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	22 749,68	69 115,00	91 864,68
	Recettes réalisées (1)	B	11 702,68	73 613,18	85 315,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 912,70	88 762,70	109 675,40
	Dépenses réalisées (1)	E	15 698,64	64 684,67	80 383,31
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 995,96	8 928,51	4 932,55
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 836,98	19 647,70	17 810,72
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-5 832,94	28 576,21	22 743,27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-5 832,94	28 576,21	22 743,27

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Ainsi fait et délibéré le 26 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com